

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 558f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Conseil de l'Europe : présentation du rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires européens

Strasbourg, 05.10.2006 – La Commission européenne du Conseil de l'Europe pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) rendra public son rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires européens le jeudi 5 octobre à 14h30 lors d'une conférence de presse au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (Palais de l'Europe, salle 1) en présence du Directeur Général des Affaires Juridiques du Conseil de l'Europe, Guy De Vel, du Président de la CEPEJ, Eberhard Desch (Ministère de la Justice, Allemagne), et du Président du Groupe de travail de la CEPEJ pour l'évaluation de la justice, Jean-Paul Jean (Magistrat, France).

Ce rapport, qui comprend des données pour 45 Etats européens, permet au Conseil de l'Europe de disposer d'une véritable photographie de la justice en Europe. Il s'agit d'un processus unique en Europe. La collecte et l'analyse de ces données essentielles devraient permettre aux décideurs et à la communauté judiciaire de comprendre les grandes tendances de l'organisation judiciaire, d'identifier les difficultés et d'aider à mettre en œuvre des réformes pour améliorer l'efficacité de la justice.

Dans ce rapport, sont notamment décrits de façon comparative, les dépenses publiques consacrées au système judiciaire, les relations entre systèmes judiciaires et usagers, l'organisation des juridictions ainsi que les personnels judiciaires. Les données recueillies montrent, par exemple, que le système de l'aide judiciaire semble très limité dans certains Etats membres alors même qu'il est une exigence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. On relève également que peu d'Etats membres disposent de données concrètes et précises concernant les délais des procédures judiciaires, bien que le non respect du délai raisonnable soit la principale motivation des affaires portées devant la Cour de Strasbourg. Cette étude montre aussi qu'il existe en Europe des disparités géographiques importantes concernant les mesures de protection des personnes vulnérables.

Une analyse en profondeur des résultats du rapport sera effectuée dans les mois prochains par la CEPEJ afin de proposer aux gouvernements des outils concrets pour le développement des politiques judiciaires. L'exercice sera reconduit de manière régulière, permettant ainsi de mesurer les évolutions entre les Etats membres et, dans le temps, pour un même Etat.

Pour plus d'informations et obtenir le rapport et son résumé : www.coe.int/cepej

La conférence de presse sera retransmise en direct sur le site du Conseil de l'Europe : www.coe.int

Contact CEPEJ : Stéphane Leyenberger, Secrétaire de la CEPEJ,
Tél. +33 3 88 41 34 12 ; stephane.leyenberger@coe.int

Contact presse : Henriette Girard, Attachée de presse,
Tél. +33 3 88 41 21 41 ; Mobile +33 6 75 65 03 39 ; henriette.girard@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.